

**CANADA
PROVINCE D E QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la session régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, le 6 mai 2008 à 19h30.

Sont présents à cette session :

Siège no 1 Monsieur Richard Vermette
Siège no 2 Monsieur Daniel Quirion
Siège no 3 Monsieur Luc Poulin
Siège no 5 Monsieur Denis Champagne
Siège no 6 Monsieur Eric Lapointe

Monsieur Mario Breton, conseiller au siège numéro 4, est absent.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Herman Bolduc.

Madame Edith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. ASSEMBLÉE PUBLIQUE : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – FERME HOLDREAM

Monsieur Herman Bolduc, maire, annonce l'ouverture de l'assemblée publique concernant la demande de dérogation mineure de la Ferme Holdream. Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Sec.-Trés. précise que ladite assemblée prendra fin à 20h00. Des avis publics furent affichés au bureau municipal et la Caisse populaire quinze jours avant la tenue de l'assemblée publique tel que stipulé dans le règlement.

2. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur Herman Bolduc, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil, aux personnes présentes et aux téléspectateurs à l'écoute.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2008-05-100

Il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le numéro 36 : autres items

1. ASSEMBLÉE PUBLIQUE : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – FERME HOLDREAM

2. OUVERTURE DE LA SESSION

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 1 AVRIL 2008, DES SESSIONS SPÉCIALES DU 15 AVRIL ET DU 29 AVRIL 2008.

AQUEDUC – ÉGOUTS – ORDURES

5. NETTOYAGE DES CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE (RUE GRÉGOIRE)
6. PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE MTQ : RÉALISATION D'ÉTUDES ET DE PLANS RELATIFS AU PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE OUEST

LÉGISLATION

7. PARTAGE DES RESPONSABILITÉS DES ÉLUS
8. DÉROGATION MINEURE : FERME HOLDREAM
9. PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE À LA C.P.T.A.Q. : MONSIEUR MARTIN MATHIEU – ALIÉNATION
10. DEMANDE DE MONSIEUR JEAN-PIERRE PERRON : MODIFICATION DU TRACÉ DU CHEMIN POUR SE RENDRE AU PUITS (TERRE GEORGES BOUTIN)
11. CONSEIL CENTRE DE QUÉBEC CHAUDIÈRE-APPALACHES – CSN : RÉOLUTION D'APPUI CONCERNANT LA CRISE DANS LE SECTEUR FORESTIER
12. MODIFICATION DE LA LOI SUR LE DÉCOUPAGE ÉLECTORAL : DEMANDE D'APPUI – MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE ET DE ROBERT-CLICHE
13. SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE – ÉDITION 2008

URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

14. DEMANDE D'AUTORISATION - PROLONGEMENT D'UN PONCEAU : MONSIEUR JACQUES FORTIN
15. MINISTÈRE DES TRANSPORTS : NÉGOCIATION DU CONTRAT ROUTE 269
16. RÉFECTION ET PAVAGE DE 1.7 KM DU RANG GRAND SHENLEY
 - 16.1) PRÉPARATION DE LA CHAUSSÉE : PELLE MÉCANIQUE / ACHAT – MEMBRANE GÉO-TEXTILE, GRAVIER
 - 16.2) ACCEPTATION SOUMISSION

16.3) OFFRE DE SERVICES – GÉOLAB : INGÉNIERIE DES
SOLS ET MATÉRIAUX

17. PROJET DE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE :

17.1) PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET
D'ÉGOUTS RUE BOUTIN, PELCHAT, ENNIS : APPEL
D'OFFRES : MATÉRIAUX, PELLE MÉCANIQUE ET
DYNAMITAGE

17.2) RÈGLEMENT AMENDANT LE PLAN D'URBANISME
/ RÈGLEMENT AMENDEMENT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE

18. C.P.T.A.Q. : ARTICLE 59 – CONSTRUCTION DE
RÉSIDENTE ZONE AGROFORESTIÈRE

FINANCES – GESTIONS DES SERVICES

19. ADHÉSION : FLEURONS DU QUÉBEC

20. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : COMITÉ VILLES ET
VILLAGES FLEURIES DE ST-HONORÉ

21. DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE À
LA FIN DE LA PÉRIODE 4

22. COMPTE DU MOIS

MATÉRIEL – ÉQUIPEMENT - FOURNITURE

23. SOUMISSION : PÉPINE

24. BRIS DE BALANÇOIRE : 438, RUE DU COLLÈGE
(MADAME GUYLAINE RICHARD)

25. BRIS D'UN COMPOSTEUR : 444, RUE PELCHAT (MADAME
FRANCINE CHAMPAGNE)

26. BRIS DE BOÎTE AUX LETTRES : 565, RANG 6 SUD
(MONSIEUR SERGE BERNARD)

LOISIRS-TOURISME-SÉCURITÉ PUBLIQUE

27. SUIVI PROJET DE L'ARÉNA : FINANCEMENT

28. RECHERCHE DE MEMBRE : FORMATION DU COMITÉ
DES COMMUNICATIONS (SITE INTERNET / JOURNAL
LOCAL)

29. DEMANDE DE PASSAGE : GRAND TOUR

PERSONNEL

30. EMPLOYÉS : HORAIRE - VACANCES 2008
31. CESSATION D'EMPLOI : EMPLOYÉ TEMPORAIRE –
PÉRIODE HIVERNALE
32. DEMANDE D'AUGMENTATION DE SALAIRE : MONSIEUR
ROLLAND CARRIER, INSPECTEUR EN BÂTIMENT, EN
ENVIRONNEMENT ET DES COURS D'EAU

INFORMATION

33. RAPPORT DU CONSEIL DES MAIRES À LA MRC
34. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE

35. CORRESPONDANCE

36. AUTRES ITEMS

- RECHERCHE DE PRIX : NIVELEUSE

37. PÉRIODE DE QUESTIONS

38. CLÔTURE DE LA SESSION

4. **DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX
DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 1 AVRIL 2008 ET
DES SESSIONS SPÉCIALES DU 15 ET 29 AVRIL 2008**

2008-05-101 **Considérant** que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux de la session régulière du 1 avril 2008 et des sessions spéciales du 15 et 29 avril 2008;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité d'accepter les procès-verbaux susmentionnés rédigés par la Directrice Générale-Secrétaire-Trésorière.

5. **NETTOYAGE DES CONDUITES D'ÉGOUT
SANITAIRE (RUE GRÉGOIRE)**

2008-05-102 **Considérant** la construction éventuelle du bloc appartement *Les Défis St-Honoré*, il est nécessaire de nettoyer la conduite d'égout sanitaire de la rue Grégoire avant de procéder au raccordement;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité de retenir les services de la compagnie Drainamar pour le nettoyage de la conduite d'égout sanitaire de la rue Grégoire. De demander à ladite compagnie de joindre ce nettoyage à celui de municipalités voisines. Les contribuables du secteur devront être avisés avant de procéder audit nettoyage.

6. **PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE MTQ :
RÉALISATION D'ÉTUDES ET DE PLANS RELATIFS
AU PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE
PRINCIPALE**

2008-05-103 **Considérant** que le Ministère des Transports a rédigé un protocole d'entente à l'intention de la municipalité pour la réalisation d'études et de plans relatifs à la réfection de la rue Principale ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité d'accepter le protocole d'entente tel que rédigé par le Ministère des Transports et d'autoriser Monsieur Herman Bolduc, maire à signer tous les documents nécessaires.

7. **PARTAGE DES RESPONSABILITÉS DES ÉLUS**

2008-05-104 **Considérant** l'élection d'un nouvel élu, les membres du conseil municipal désirent modifier les responsabilités pour faciliter l'analyse des dossiers et la prise de décision par le conseil;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité de fixer ainsi les responsabilités :

- | | |
|------------------------------|--|
| 1) Richard Vermette : | Substitut à la Régie Intermunicipale de Beauce-Sud
Entretien des bâtiments/Éclairage public
Responsable des loisirs |
| 2) Daniel Quirion : | Substitut pour le réseau d'aqueduc et d'égouts
Équipements/Machineries |
| 3) Luc Poulin : | Réseau d'aqueduc et d'égouts
Développement global, de la ruralité et de l'urbanisme |
| 4) Mario Breton : | Délégué à la Régie Intermunicipale de Beauce-Sud
Développement global, de la ruralité et de l'urbanisme
Substitut pour les loisirs |
| 5) Denis Champagne : | Routes
Équipements / Machineries |
| 6) Eric Lapointe : | Routes
Sécurité publique/incendie |

8. **DÉROGATION MINEURE : FERME HOLDREAM**

2008-05-105 **Considérant** que la Ferme Holdream désire augmenter son nombre d'unités animales par rapport au certificat d'autorisation actuel passant de 74.0 u.a. à 166.0 u.a. ;

Considérant que cette augmentation exige l'agrandissement de la grange-étable existante et le rehaussement du réservoir à lisier ;

Considérant que ledit projet ne respecte pas la distance séparatrice de 87.83 mètres de la résidence voisine située au 139, rang 9 ;

Considérant que le propriétaire dudit immeuble est favorable à ce projet et a signé les documents nécessaires ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité d'acquiescer à la demande de dérogation mineure de la Ferme Holdream et d'autoriser la distance séparatrice de 81 mètres de l'habitation voisine du projet.

**9. PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE À LA
C.P.T.A.Q. : MONSIEUR MARTIN MATHIEU**

2008-05-106 **Considérant** que Monsieur Martin Mathieu et Madame Caroline Plante, propriétaires du lot 4-P rang 5 Sud, désirent acquérir de Monsieur Nil Poulin, propriétaire du lot 4-P rang 5 Sud, une superficie totale de 873.9 mètres carrés permettant de rendre leur propriété de forme régulière, en plus de leur permettre d'entreposer leur foin ensaché pour leur élevage ovin;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité de recommander à la Commission de la protection du territoire agricole d'acquiescer à la demande d'autorisation formulée par Monsieur Martin Mathieu et Caroline Plante pour aliénation.

**10. DEMANDE DE MONSIEUR JEAN-PIERRE
PERRON : MODIFICATION DU TRACÉ DU CHEMIN
POUR SE RENDRE AU Puits (TERRE GEORGES
BOUTIN)**

Après discussions, Monsieur Herman Bolduc, maire, accompagné de Monsieur Marc Faucher, journalier-opérateur/chef d'équipe rencontrera Monsieur Jean-Pierre Perron afin de visualiser sur le terrain l'ampleur des travaux pour la modification du tracé du cheminé.

**11. CONSEIL CENTRE DE QUÉBEC CHAUDIÈRE-
APPALACHES –CSN : RÉSOLUTION D'APPUI
CONCERNANT LA CRISE DANS LE SECTEUR
FORESTIER**

2008-05-107 **Attendu** l'urgence d'agir pour contrer la crise du secteur forestier ;

Attendu les effets désastreux sur l'économie locale et régionale ;

Attendu les conséquences sociales négatives sur notre communauté ;

Attendu les responsabilités économiques et sociales des gouvernements canadien et québécois envers notre population ;

Attendu l'obligation pour l'industrie forestière de respecter la population locale et de se comporter en bon citoyen corporatif ;

Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal s'engage à soutenir, dans le respect de sa juridiction, les initiatives visant :

- à maintenir et à consolider les emplois du secteur forestier ;
- d'appuyer les travailleuses et travailleurs qui ont perdu leur emploi ;
- de promouvoir l'importance d'une réforme du régime forestier, au centre de laquelle la sylviculture doit occuper une place prépondérante ;
- de faire les représentations nécessaires au près des gouvernements canadien et québécois, auprès de l'industrie pour protéger la ressource forestière et sauvegarder les emplois ;
- d'appuyer l'instauration d'une charte de la construction favorisant l'utilisation du bois dans la construction d'édifices publics ;
- de favoriser l'utilisation du bois québécois lors de la rénovation, de la construction des infrastructures ou d'édifices municipaux

12. MODIFICATION DE LA LOI SUR LE DÉCOUPAGE ÉLECTORAL : DEMANDE D'APPUI – MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE ET DE ROBERT-CLICHE

2008-05-108

Attendu que la Commission de représentation électorale du Québec a déposé le 12 mars dernier, un rapport préliminaire dans lequel il est proposé une révision de la délimitation des circonscriptions électorales du Québec ;

Attendu que ce rapport propose la disparition de l'actuel comté de Beauce-Nord comprenant le territoire de la MRC de la Nouvelle-Beauce et de Robert-Cliche ;

Attendu que ce rapport modifie la composition de la circonscription de Beauce Sud comprenant le territoire de la MRC de Beauce-Sartigan ;

Attendu que les circonscriptions touchées travaillent, depuis plusieurs années, au développement socioéconomique et entrepreneurial via les MRC, les CLD et les organismes s'y rattachant ;

Attendu que les résultats positifs de ce travail sont fortement liés au sentiment d'apparence et aux affinités naturelles développés aux cours des dernières décennies ;

Attendu que le redécoupage proposé par la commission de représentation électorale affaiblira le poids politique de la Grande Beauce et de la région Chaudières-Appalaches ;

Il est proposé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité de :

- Demander aux chefs de partis dont les membres siègent à l'Assemblée nationale d'apporter rapidement la modification à la Loi sur le découpage de la carte électorale du Québec afin :

- D'éviter les tribulations politico-sociales qui seraient à nouveau créées par quelque nouveau découpage arithmétique que ce soit ;
- De baser le découpage des circonscriptions sur des critères politiques et sociaux qui feront droit aux sentiments d'identification et affinités naturelles ;
- De baser le découpage des circonscriptions sur des critères qui incluent le respect de l'intégralité des entités géopolitiques encore tout récemment créées telles les MRC, les commissions scolaires, les régions économiques, etc. et qui ont grand peine à obtenir reconnaissance ;
- De restreindre, au plus au niveau actuel, le nombre de circonscriptions électorales.

- D'appuyer la population des MRC de Robert-Cliche et de Nouvelle-Beauce dans les démarches visant le maintien de l'actuel compté de Beauce-Nord.

13. SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE – ÉDITION 2008

Monsieur Herman Bolduc, maire, fait lecture de la proclamation suivante :

Proclamation par la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley

Attendu que La Semaine nationale de la santé mentale se déroulera du 5 au 11 mai 2008 à travers tout le Canada ;

Attendu que Au Québec, la campagne de sensibilisation portera sur l'importance de diminuer individuellement et collectivement les surcharges de stress par La semaine antistress ;

Attendu que L'Association canadienne pour la santé mentale de Chaudière-Appalaches parraine les activités de La Semaine nationale de la santé mentale dans la région de Chaudière-Appalaches ;

Attendu que Le slogan Être bien dans sa tête, ça regarde tout le monde ! invitera la population à réagir tant individuellement que collectivement pour diminuer les sources de stress.

Par conséquent, je, Herman Bolduc, maire de la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley, proclame par la présente la semaine du 5 au 11 mai 2008 La Semaine nationale de la santé mentale dans la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley et invite tous ses citoyens et citoyennes à réagir, peu importe leur milieu, leur rôle, leur statut, et à créer de nouvelles façons d'interagir pour diminuer le stress individuel et collectif.

14. DEMANDE D'AUTORISATION – PROLONGEMENT D'UN PONCEAU : MONSIEUR JACQUES FORTIN

2008-05-109 **Considérant** que Monsieur Jacques Fortin désire prolonger le ponceau d'entrée de son garage situé sur le lot 17c et 18-P rang 10 ;

Considérant que le règlement 12-2001 stipule qu'un ponceau d'entrée principale ne peut excéder 48 pieds et que Monsieur Jacques Fortin veut 80 pieds ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité d'autoriser Monsieur Jacques Fortin à prolonger le ponceau d'entrée de son garage pour atteindre une longueur maximale de quatre-vingt pieds (80).

15. MINISTÈRE DES TRANSPORTS : NÉGOCIATION DU CONTRAT ROUTE 269

2008-05-110 **Considérant** que le contrat d'entretien hivernal de la route 269 sur une longueur d'environ 22 Km conclu entre la municipalité et le Ministère des Transports a pris fin le 31 mars dernier ;

Considérant que le Ministère des Transports offre de renouveler ledit contrat d'entretien pour un montant annuel de cent vingt-neuf mille dollars (129 000) pour les trois prochaines années ;

Considérant que la municipalité ne peut renouveler à ces conditions sous peine de pénaliser les finances municipales ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité de proposer au Ministère des Transports de renouveler le contrat d'entretien hivernal de la route 269 pour les trois prochaines années pour la somme de cent cinquante-sept mille cinq cent quatre-vingt-onze dollars (157 591).

16. RÉFECTION ET PAVAGE DE 1.7 KM DU RANG GRAND SHENLEY

16.1) PRÉPARATION DE LA CHAUSSÉE : PELLE MÉCANIQUE / ACHAT – MEMBRANE GÉO-TEXTILE / GRAVIER

2008-05-111 **Considérant** que des travaux de 1.7 Km doivent être effectués dans le rang Grand Shenley avant la pose de l'enrobée bitumineux;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité d'autoriser Monsieur Marc Faucher, journalier-opérateur/chef d'équipe à contracter les dépenses requises par la réalisation des travaux.

16.2) ACCEPTATION SOUMISSION

2008-05-112 **Considérant** que la municipalité a procédé à un appel d'offres public pour la réfection et le pavage de 1.7 Km du rang Grand Shenley ;

Considérant que trois compagnies ont déposé une soumission qui se lisent comme suit :

Giroux & Lessard ltée :	267 259.78 \$
Pavages Sartigan ltée :	310 324.13 \$
Pavages Abénakis ltée :	338 506.48 \$

Considérant que la firme Génivar a procédé à l'analyse des soumissions et elles sont conformes ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité de retenir la plus basse soumission soit celle de la compagnie Giroux et Lessard Ltée au montant de deux cent soixante-sept mille deux cent cinquante-neuf dollars et soixante-dix-huit sous (267 259.78 \$) incluant les taxes.

16.3) OFFRE DE SERVICES – GÉOLAB : INGÉNIERIE DES SOLS ET MATÉRIAUX

L'entreprise Géolab offre ses services à la municipalité pour procéder à l'analyse des sols et matériaux avant le pavage de 1.7 Km du rang Grand Shenley. Après discussions, les membres du conseil ne donnent pas suite à cette proposition.

17. PROJET DE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE :

17.1) PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS RUE BOUTIN, PELCHAT, ENNIS : APPEL D'OFFRES : MATÉRIAUX, PELLE MÉCANIQUE ET DYNAMITAGE

2008-05-113 **Considérant** que la municipalité désire prolonger les services d'aqueduc et d'égouts dans les rues Boutin, Pelchat et Ennis ;

Considérant qu'elle doit procéder par appel d'offres pour les services suivants :

- la fourniture de matériaux (tuyaux et accessoires d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial) ;
- Pelle mécanique ;
- Dynamiteur ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé

par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité d'autoriser Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Sec.-Très. à procéder aux appels d'offres tel que requis par la loi et de défrayer, s'il y a lieu, tous les frais de publication. Les soumissionnaires invités pour les services de la pelle mécanique sont : Drouin Doris excavation, J.P. Roy Beauce Excavation et André Buteau. En ce qui a trait au dynamiteur, les compagnies invitées à soumissionner sont Forage La Chaudière, Forage Frontenac et R.J. Dutil et frères.

17.2) RÈGLEMENT AMENDANT LE PLAN D'URBANISME/RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

RÈGLEMENT AMENDANT LE PLAN D'URBANISME

2008-05-114 Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité

Que le projet de règlement # 71-2008 intitulé « Règlement d'amendement du plan d'urbanisme », par lequel la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley amende son règlement 54-2006 intitulé « Plan d'urbanisme » en vigueur depuis le 31 janvier 2007, afin d'agrandir l'affection commerciale à même une partie de l'affection résidentielle tel que montré sur le plan joint au présent projet de règlement. L'article 3.4.3. « *Usages, construction et activités compatibles – Résidentiel de faible densité* » est modifié pour enlever « maison mobile ».

Description :

- 1) Que ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la Loi de l'aménagement et l'urbanisme;
- 2) Qu'une période de consultation soit prévue du 11 au 27 juin 2008 inclusivement;
- 3) Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 1 juillet 2008 à compter de 19h00 sur ledit document;
- 4) Que la présente résolution ainsi que le projet de règlement d'amendement du plan d'urbanisme soient transmis, à la MRC de Beauce-Sartigan, ainsi qu'à toutes les municipalités contiguës;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

AVIS DE MOTION

ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT D'AMENDEMENT DU PLAN D'URBANISME

Le conseiller, Monsieur
a donné un avis de motion pour l'adoption d'un règlement sur l'amendement du plan d'urbanisme.

PROJET DE RÈGLEMENT 71-2008

PROJET DE RÈGLEMENT D'AMENDEMENT DU PLAN D'URBANISME

Considérant que la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a adopté un plan d'urbanisme et qu'il est entré en vigueur le 31 janvier 2007 ;

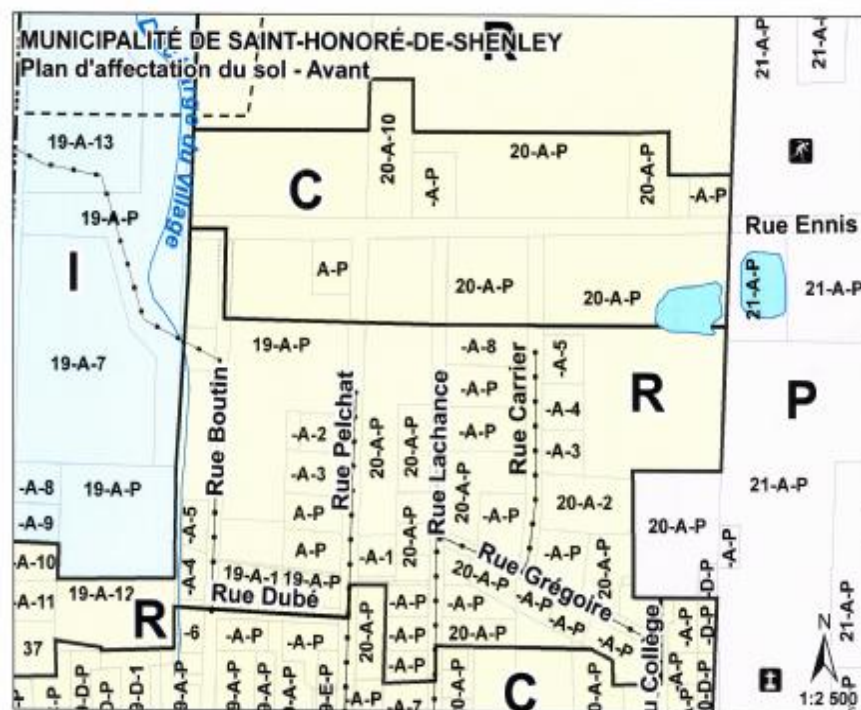
Considérant que la municipalité désire amender le dit plan d'urbanisme afin d'agrandir l'affectation commerciale à même l'affectation résidentielle ;

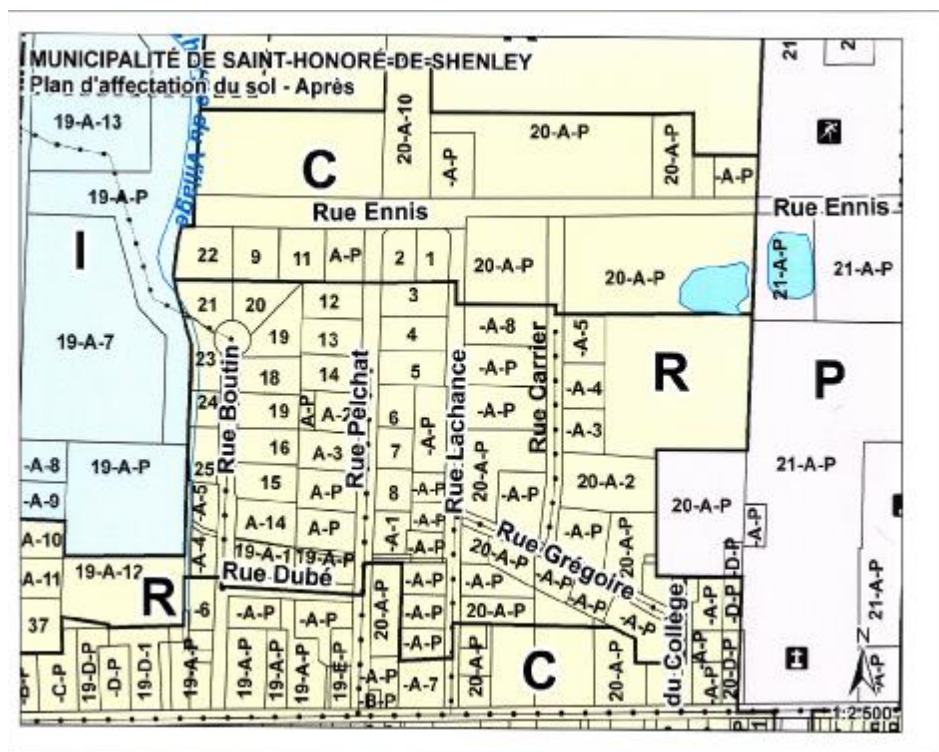
Considérant que le Conseil municipal a tenu une période de consultation publique du 11 au 27 juin 2008 inclusivement sur le dit projet de règlement, de même qu'une assemblée publique de consultation le 1^{er} juillet 2008 ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur et appuyé par Monsieur et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Honoré-de-Shenley décrète ce qui suit ;

ARTICLE 1. L'article 3.4.3 « *Usages, construction et activités compatibles – Résidentiel de faible densité* » est modifié pour enlever « maison mobile ».

ARTICLE 2. Le plan intitulé « Plan d'affectations du sol dans les secteurs urbain et rural » annexé au plan d'urbanisme est amendé afin d'agrandir l'affectation commerciale à même l'affectation résidentielle tel que montré sur les plans suivants ;





ARTICLE 3. Le présent règlement entrera en vigueur suite à l'accomplissement des formalités prévues à la Loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Le présent règlement a été adopté le _____

Avis public affiché le _____

Entrera en vigueur, conformément à la loi. _____

Herman Bolduc,
Maire

Édith Quirion,
Directrice Générale/Sec.-Trés.

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 72-2008 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

2008-05-115

Il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité

Que le premier projet de règlement # 72-2008 intitulé « Règlement d'amendement du règlement de zonage », par lequel la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley amende son règlement 55-2006 intitulé « Règlement de zonage » en vigueur depuis le 31 janvier 2007, afin d'agrandir la zone R-2 à même la zone R-13 ainsi que la zone CA-11 à même d'une partie de la zone R-2 tel que montré sur le plan joint au premier projet de règlement;

DESCRIPTION :

- 1) L'article 3.2 du règlement de zonage est modifié afin d'enlever le paragraphe e) en référence aux maisons mobiles autorisées dans la zone R-13 ;

- 2) L'article 3.8 « GRILLE DE CLASSIFICATION DES USAGES PAR GROUPE » est modifié afin d'ajouter l'usage «maison mobile » dans les zones agricoles et agroforestières ;
- 3) L'article 6.2 « DISPOSITIONS APPLICABLES AUX MAISONS MOBILES » est éliminé ;
- 4) Le tableau de l'article 6.6 est modifié est ajoutant l'usage « maison mobile » :

TYPE D'USAGE	MARGES DE REcul MINIMALES			BÂTIMENT PRINCIPAL	
	Avant	Arrière	Latérales	Superficie minimale	Nombre maximal d'étage
Bâtiment résidentiel	11 m	-	5 m de chaque côté	-	-
Maison mobile ⁽¹⁾	11 m	-	5 m de chaque côté	52,5 m ²	1
Bâtiment agricole (	11 m	Selon les distances séparatrices établies ou 5 mètres si elles ne s'appliquent pas		-	-

- 1
- (1). Les dispositions de l'article 4.8 s'appliquent.
- 5) Que ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la Loi de l'aménagement et l'urbanisme;
- 6) Qu'une période de consultation soit prévue du 11 au 27 juin 2008 inclusivement;
- 7) Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 1 juillet 2008 à compter de 19h00 sur ledit document;
- 8) Que la présente résolution ainsi que le premier projet de règlement d'amendement du règlement de zonage soient transmis, à la MRC de Beauce-Sartigan, ainsi qu'à toutes les municipalités contiguës;

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

AVIS DE MOTION

ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT D'AMENDEMENT DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Le conseiller, Monsieur
a donné un avis de motion pour l'adoption d'un règlement sur l'amendement du règlement de zonage.

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 72-2008

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT D'AMENDEMENT DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Considérant que la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a adopté un règlement de zonage et qu'il est entré en vigueur le 31 janvier 2008 ;

Considérant qu'elle désire amender le règlement de zonage afin d'agrandir la zone R-2 à même la zone R-13 ainsi que la zone CA-11 à même d'une partie de la zone R-2 tel que montré sur le plan ci-joint;

Considérant les modifications apportées à la zone R-13, la municipalité doit prévoir une nouvelle zone autorisant l'implantation de maisons mobiles ;

Considérant qu'à cet effet, la municipalité autorise l'implantation des maisons mobiles dans les zones agricoles et agroforestières ;

Considérant que le conseil municipal a tenu une période de consultation du 11 au 27 juin 2008 inclusivement sur le dit projet de règlement, de même qu'une assemblée publique de consultation le 1 juillet 2008 ;

En conséquence il est proposé par Monsieur et appuyé par Monsieur et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Honoré-de-Shenley décrète ce qui suit ;

ARTICLE 1. L'article 3.2 du règlement de zonage est modifié afin d'enlever le paragraphe e) en référence aux maisons mobiles autorisées dans la zone R-13 ;

ARTICLE 2. L'article 3.8 « GRILLE DE CLASSIFICATION DES USAGES PAR GROUPE » est modifié afin d'ajouter l'usage « maison mobile » dans les zones agricoles et agroforestières ;

ARTICLE 3. L'article 6.2 « DISPOSITIONS APPLICABLES AUX MAISONS MOBILES » est éliminé ;

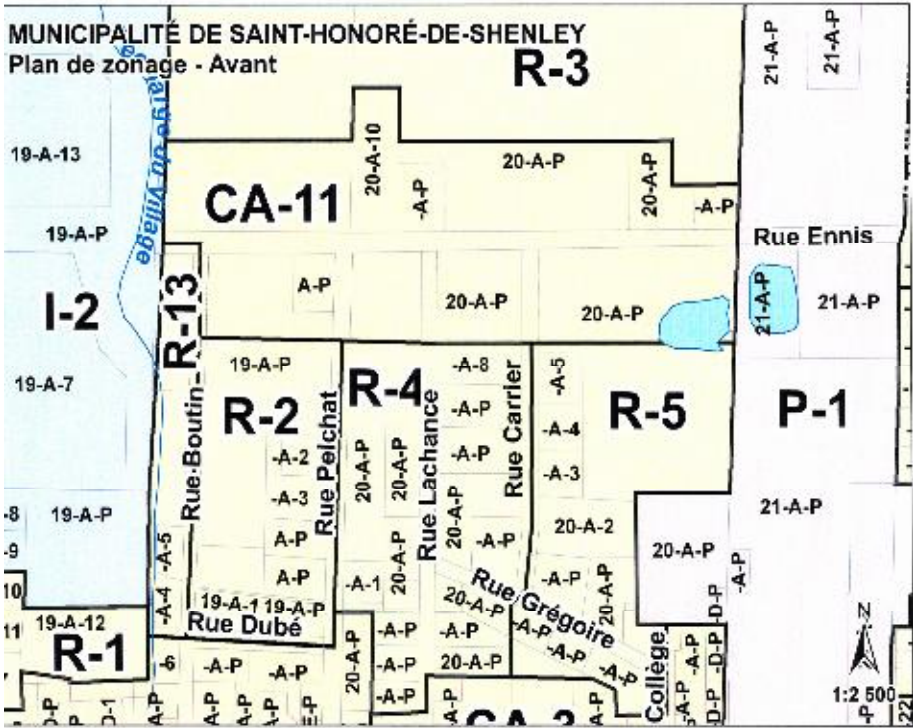
ARTICLE 4. Le tableau de l'article 6.6 est modifié est ajoutant l'usage « maison mobile » :

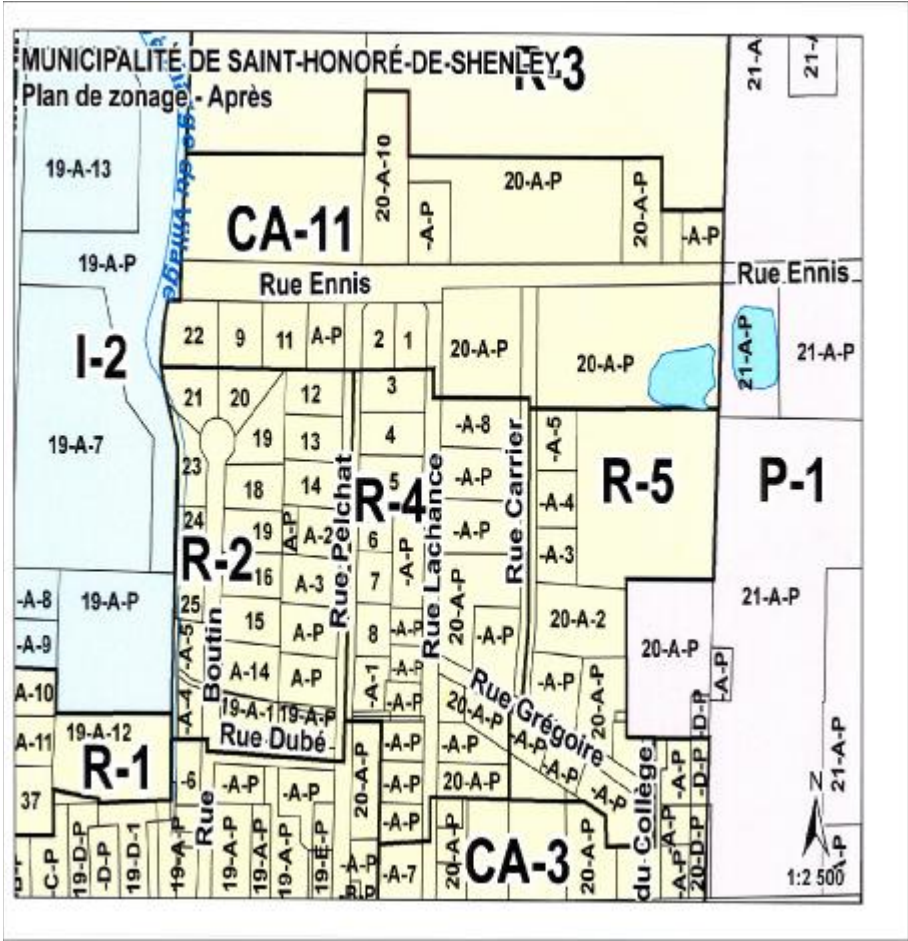
TYPE D'USAGE	MARGES DE REcul MINIMALES			BÂTIMENT PRINCIPAL	
	Avant	Arrière	Latérales	Superficie minimale	Nombre maximal d'étage
Bâtiment résidentiel	11 m	-	5 m de chaque côté	-	-
Maison mobile ⁽¹⁾	11 m	-	5 m de chaque côté	52,5 m²	1
Bâtiment agricole (	11 m	Selon les distances séparatrices établies ou 5 mètres si elles ne s'appliquent pas		-	-

1

(1). Les dispositions de l’article 4.8 s’appliquent.

ARTICLE 5. Le plan intitulé « Plan de zonage secteurs urbain et rural» annexé au règlement de zonage est amendé afin d’agrandir la zone R-2 à même la zone R-13 ainsi que la zone CA-11 à même d’une partie de la zone R-2 tel que montré sur le plan suivant :





ARTICLE 6. Le présent règlement entrera en vigueur suite à l’accomplissement des formalités prévues à la Loi.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ.

Le présent projet de règlement a été adopté le _____

Avis public affiché le _____

Entrera en vigueur, conformément à la loi. _____

Herman Bolduc,
Maire

Édith Quirion,
Directrice Générale/Sec.-Trés.

**18. C.P.T.A.Q. : ARTICLE 59 – CONSTRUCTION DE
RÉSIDENCE ZONE AGROFORESTIÈRE**

2008-05-116 Considérant que l’article 59 de la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec permet aux MRC de formuler une demande à portée collective autorisant les municipalités locales à émettre des permis de construction pour de nouvelles résidences sur des terres de 20 hectares et plus en zones agroforestières ;

Considérant que l’obtention d’une autorisation préalable de la C.P.T.A.Q.ne sera plus nécessaire;

Considérant que la MRC de Beauce-Sartigan désire connaître la position de notre municipalité ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité d'appuyer la MRC de Beauce-Sartigan dans sa demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire agricole.

19. ADHÉSION : FLEURONS DU QUÉBEC

2008-05-117 **Considérant** que le comité d'embellissement désire adhérer aux Fleurons du Québec pour reconnaître et encourager les actions d'embellissement horticole de nos citoyens;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Daniel Quirion, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité d'adhérer aux Fleurons du Québec et de défrayer les frais annuel d'inscription au montant de deux cent quatre-vingt-dix dollars (290) pour les années 2008, 2009 et 2010.

20. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : COMITÉ VILLES ET VILLAGES FLEURIES DE ST-HONORÉ

2008-05-118 Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité de verser une aide financière de l'ordre de mille dollars (1000) au Comité d'embellissement.

21. DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE À LA FIN DE LA PÉRIODE 4

La Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière dépose et présente les états financiers (rapport budgétaire) de la municipalité à la fin du mois d'avril 2008.

22. COMPTES DU MOIS

2008-05-119 Les comptes du mois de mars sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables du mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer pour le mois d'avril 2008 au montant de 82 877.95 \$, soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée dans les archives de la municipalité et remise aux membres du conseil. Les comptes payés représentent 24 754.81 \$, les comptes à payer représentent 40 333.15 \$ tandis que les salaires nets plus les allocations de dépenses s'élèvent à 17 789.99 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Code municipal

Article 961

Je, soussignée, Edith Quirion, directrice générale - secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2008 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 2008-05-119.

Edith Quirion, D. G.- Sec.-Trés.

23. SOUMISSION : PÉPINE

Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Sec.-Trés., dépose aux membres du conseil, les soumissions reçues pour l'achat d'une chargeuse/rétrocaveuse (pépine). La plus basse soumission sera jointe au règlement d'emprunt et expédié au Ministère des Affaires municipales.

**24. BRIS DE BALANÇOIRE : 438, RUE COLLÈGE
(MADAME GUYLAINE RICHARD)**

Lors du déneigement de la borne-fontaine située près du 438 rue du Collège, la balançoire des dits contribuables fut endommagée. Les travaux de réparation furent effectués par les employés municipaux.

**25. BRIS DE COMPOSTEUR : 444, RUE PELCHAT
(MADAME FRANCINE CHAMPAGNE)**

2008-05-120 **Considérant** que le composteur du 444, rue Pelchat fut endommagé lors des opérations de déneigement ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité de remettre au contribuable du 444, rue Pelchat un composteur neuf et de récupérer le composteur endommagé.

**26. BRIS DE BOÎTE AUX LETTRES : 565, RANG 6 SUD
(MONSIEUR SERGE BERNARD)**

2008-05-121 **Considérant** que la boîte aux lettres du 565, 6^e rang Sud fut de nouveau endommagée;

Considérant qu'elle est conforme à la réglementation;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité d'autoriser le remplacement de la boîte aux lettres endommagées aux frais de la municipalité au montant de vingt-un dollars et quarante-deux sous (21.42).

27. SUIVI PROJET DE L'ARÉNA : FINANCEMENT

Ce point est reporté à la séance d'ajournement du 13 mai prochain.

28. RECHERCHE DE MEMBRE : FORMATION DU
COMITÉ DE LA COMMUNICATION (SITE
INTERNET/JOURNAL LOCAL)

La municipalité est à la recherche de bénévoles pour la formation d'un comité des communications. Les contribuables intéressés à faire partie de ce comité sont invités à communiquer avec Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Sec.-Très. Les bénévoles auront comme responsabilité de concevoir et réaliser un journal local mensuel ainsi que la mise à jour du site internet.

29. DEMANDE DE PASSAGE : GRAND TOUR

2008-05-122 **Considérant** que le Tour de Beauce travaille à l'organisation de l'ensemble de ses parcours pour l'édition 2008 ;

Considérant que lors de cet événement, les pompiers volontaires de la municipalité assurent toujours la sécurité du parcours ;

Considérant que Monsieur Simon Bilodeau, chef de la Brigade du service des incendies, accepte d'assurer la sécurité du parcours lors de cet événement ;

En conséquence il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'autoriser le passage à l'organisme Tour de Beauce, le 12 juin 2008.

30. EMPLOYÉS : HORAIRE-VACANCES 2008

2008-05-123 Il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité d'autoriser les semaines de vacances des employés selon la cédule suivante :

	Semaine débutant le
Monsieur Marc Faucher	19 juillet 2008 27 juillet 2008 16 novembre 2008
Monsieur Guy Veilleux	19 octobre 2008 23 novembre 2008
Madame Francine Talbot	27 juillet 2008 3 août 2008
(Madame Talbot prendra sa 3 ^e semaine au cours de l'automne 2008 et sa 4 ^e semaine sera échelonnée à concurrence d'une journée de vacances par semaine pendant 5 semaines)	
Madame Edith Quirion	22 juin 2008 13 juillet 2008 21 juillet 2008

31. CESSATION D'EMPLOI : EMPLOYÉ TEMPORAIRE
– PÉRIODE HIVERNALE

2008-05-124 Il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité de compléter la cessation d'emploi de tous les employés temporaires engagés par la période hivernale 2007-2008.

**32. DEMANDE D'AUGMENTATION DE SALAIRE :
MONSIEUR ROLLAND CARRIER, INSPECTEUR EN
BÂTIMENT, ENVIRONNEMENT ET DES COURS
D'EAU**

2008-05-125 **Considérant** que Monsieur Rolland Carrier, inspecteur en bâtiment, en environnement et des cours d'eau demande une augmentation de salaire selon l'indexation ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité d'acquiescer à la demande de Monsieur Carrier et de lui octroyer une augmentation de salaire de 2 % rétroactive au mois de mai 2007.

33. RAPPORT DU CONSEIL DES MAIRES À LA MRC

Monsieur Herman Bolduc, maire, résume les principaux points discutés à la table des maires lors de la dernière réunion de la MRC.

**34. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE
INTERMUNICIPALE**

N'ayant pas assisté à la rencontre mensuelle de la Régie Intermunicipale, les représentants ne peuvent faire un compte-rendu de la rencontre.

35. CORRESPONDANCE

La Directrice Générale - Secrétaire-Trésorière, Madame Edith Quirion, fait lecture et dépose des bordereaux de correspondance du mois d'avril 2008. Certaines correspondances sont lues à la demande du conseil.

36. AUTRES ITEMS :

• RECHERCHE DE PRIX : NIVELEUSE

2008-05-126 **Considérant** qu'une recherche de prix fut effectuée auprès de trois compagnies pour la location d'une niveleuse;

Considérant que seule, la compagnie Pavage Sartigan, a répondu à la demande;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité de retenir les services de la niveleuse Champion, modèle 720 A VHP,

année 1993 de la compagnie Pavage Sartigan au taux horaire de cent vingt-huit dollars et vingt-cinq sous (128.25 \$).

37. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un contribuable présent désire connaître la position du conseil municipal face aux bris occasionnés à sa clôture lors des opérations de déneigement.

38. CLÔTURE DE LA SESSION

2008-05-127 Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité de mettre fin à la présente session. Il est 21h23.

HERMAN BOLDUC, MAIRE

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.